

Qu'est-ce que le LMD ?

Au départ, c'est un **parcours individualisé et modularisé** de formations débouchant sur des diplômes (avec annexes descriptives pour les 2 premiers) conférant l'un des 3 **grades** de Licence, Master ou Doctorat. Mais la mise en œuvre de ce schéma est inséparable du **contexte économique et social** : nature et rôle des diplômes, carte universitaire de l'offre de formation, reconnaissance collective des qualifications. Car les stratégies du patronat et du gouvernement veulent faire du LMD un instrument de l'offensive libérale, dans une certaine vision de l'Europe ... alors qu'on a présenté cette réforme sous l'angle attrayant d'une mobilité accrue des étudiants entre pays européens.

Cadre national à garanties collectives :

Le système de 1997 comporte maintes insuffisances, mais le fait est que l'étudiant suit un cursus encadré par des **objectifs, contenus, horaires, modalités** fixés nationalement et lui laissant une marge d'initiative. Après un parcours réussi, son diplôme national a la même valeur sur tout le territoire national, quelle que soit l'Université qui l'a délivré. Le jeune peut alors espérer trouver un emploi correspondant - via une grille de classification professionnelle ou un concours d'une fonction publique - au niveau de qualification visé par son diplôme. Y compris à Bac+2 (deug, deust, dut, ...) et Bac+4 (Maîtrises, Ingénieur-Maître, ...).

Diplôme à Grade à Certification ?

Dans le système LMD, chaque étudiant, en relation éventuelle avec un enseignant, établit son propre parcours de formation. Il obtient un diplôme dont les contenus (et/ou résultats) figurent dans le « *supplément au diplôme* » joint. Les diplômes, valant un certain nombre de « *crédits* » confèrent des grades certifiant qu'un palier a été atteint, et non pas un contenu de formation, d'où l'ajout de ce « *supplément* ». Chaque diplôme étant ainsi individualisé par le **parcours propre à chacun**, il est alors facile d'écartier les règles mentionnant jusqu'ici une correspondance avec un niveau précisé dans les **grilles de classification** professionnelle.

Dans la négociation d'embauche, un argument de poids pour le jeune diplômé sera la **notoriété** de l'établissement qui aura attribué ce diplôme. Pour d'autres, l'employeur imposera une phase préalable d'embauche afin de juger de la compétence du jeune salarié, et donc du salaire au terme de cette période d'essai.

Poursuites d'études en France ? En Europe ?

La disparition des références nationales met aussi en cause les **poursuites d'études** notamment Licence à Master, car l'admission dépendra de Commissions d'équivalence au vu de pré-requis connus des seuls initiés. La transférabilité n'est même pas assurée sur le territoire national ... encore moins d'un pays à l'autre. Cette recomposition des cursus va à l'encontre du but affiché et ne concourt à aucune harmonisation par les contenus.



Elodie termine son DEUG Sciences de la Terre. Elle aimerait plus tard un métier dans le secteur du traitement de l'eau. Avec une licence (bac+3) puis une Maîtrise (bac+4) en Sciences et Technologies (mention Sciences de l'Environnement), elle peut espérer un recrutement dans le secteur public territorial, ou bien un emploi de cadre dans le privé. Elle pourra alors s'appuyer sur les formes actuelles de reconnaissance des diplômes. Avec le LMD Version Ferry, si elle était admise en « M1 » (ce n'est pas explicitement

assuré par l'Arrêté) sa maîtrise se bornerait au constat de l'acquisition de 60 « crédits » après la licence, assorti d'un « supplément au diplôme » descriptif des unités parcourues. Avec ce relevé individuel relatif au niveau « M1 », son futur employeur serait roi pour évaluer comme bon lui semble son bagage de « compétences » et lui proposer une version individuelle de contrat de travail à un tarif décidé à la carte. Quant à l'entrée dans un DESS devenu Master Professionnel, alias « M2 », Elodie pourrait bien trouver porte close ...



Après son bac technologique STT, Fabrice a choisi la filière AES en vue d'un métier dans le domaine de la gestion d'un organisme humanitaire. Jusqu'ici, les STT pouvaient réussir grâce à un enseignement progressif adapté. Si le ministère impose de regrouper avec d'autres filières imposant des pré-requis, Fabrice pourra-t-il suivre ? L'ascenseur social est en ligne de mire, si l'on se souvient des déclarations de L. Ferry sur les bacheliers technologiques ... Alors que certains arrivaient jusqu'au DESS ...

Pilotage arbitraire, autonomie dévoyée :

Au début du LMD, les établissements pouvaient faire ce qu'ils voulaient (bonjour, la transférabilité !), ce qui a abouti à un **ensemble illisible**. (disparité des intitulés et contenus).

Puis le ministère s'est engagé dans une action de **pilotage arbitraire** en leur imposant ses vues sur les points suivants :

- ↓ **architecture** en « *domaines* », mentions et spécialités,
- ↓ assujettissement aux thématiques de **recherche**,
- ↓ **normes** dissuasives sur les « *flux* » étudiants,
- ↓ dogme du **regroupement** extensif intra et inter-cursus,
- ↓ annonce d'une recomposition à **moyens constants**,
- ↓ schémas encourageant à la **sélection**,
- ↓ attaques visant les contenus technologiques et professionnalisants : **dichotomie généraliste - professionnel**, mise en cause de filières à contenus appliqués, IUT, IUP, AES, STAPS, etc).

Enfin, hors de toute concertation sur les critères, la **MSTP** expertise les Master sous l'angle de l'adossement à la recherche, ce qui creusera l'écart entre universités « pôles d'excellence » et universités cantonnées dans le niveau « L ».

Il faut revenir au principe de **maquettes nationales** précisant objectifs, contenus, horaires, modalités d'accès et de contrôle des connaissances (capitalisation, compensation, etc) donnant corps au cadre national des diplômes. Le SNESUP exige un **Référentiel National des Formations et des Diplômes**, précisant ces points de façon concertée et interactive.

Des moyens dégradés ...

Budget 2004 : **zéro** création d'emploi d'enseignant-chercheur ! Aucun moyen pour accroître la réussite des étudiants.

Étudiants, IATOSS, Enseignants : AGIR !

Nombre d'équipes désirant faire du neuf et activement engagées dans la rédaction de projets, s'insurgent contre un processus menaçant **qualité et reconnaissance** des cursus, rompant avec leur **double finalité** de poursuite d'études et d'accès à la vie active. Les **étudiants** ont souvent été écartés de ces réflexions. Les **conventions collectives** sont mises en cause.

Résister à la démolition, formuler des **alternatives** pour une rénovation sans ségrégation et une **autre harmonisation européenne**, est possible et urgent ! Il faut engager avec les organisations représentatives des étudiants et personnels une négociation sur un véritable **cadre national** des formations et diplômes, sur un autre processus de **rénovation des cursus** conçu pour répondre aux besoins sociaux de formation, prenant en compte les différents publics, affranchi des arbitraires du ministère, dégagé des criantes insuffisances budgétaires.

Ensemble, imposons cette négociation !